



**Schéma de Cohérence Territoriale  
Moulins Communauté**

**Projet d'Aménagement et de  
Développement Durable**

**Dossier Approuvé**

**Décembre 2011**

*Vu pour être annexé à la délibération du Conseil  
Communautaire en date du 16 décembre 2011*



## Préambule

### **Rappel** :

**Article R122- 2-1** du Code l'Urbanisme :

Le PADD fixe les objectifs des politiques publiques en matière de d'habitat, de développement économique, de loisirs, de déplacements des personnes et des marchandises, de stationnement des véhicules et de régulation du trafic automobile.

**Article R122-3** du code de l'urbanisme : Le Document d'orientations générales précise :

A - les orientations générales de l'organisation de l'espace et de la restructuration des espaces urbanisés

B - les espaces et sites naturels ou urbains à protéger

C - les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces naturels, agricoles et Forestiers

D - les objectifs relatifs à l'équilibre social de l'habitat et à la construction des logements sociaux

E - les objectifs relatifs à la cohérence entre l'urbanisation et la desserte en transports collectifs

F – les objectifs relatifs à l'aménagement commercial et artisanal...

H – les objectifs relatifs à la prévention des risques.

Document opposable avec pour objectif de déterminer les éléments fondamentaux de l'espace protégé dans tous les domaines.

### **Proposition d'organisation d'articulation du PADD et du Document d'Orientations Générales précise du SCoT de Moulins communauté :**

Les objectifs du PADD seront déclinés dans le Document d'Orientations Générales afin de proposer un document simple et clair montrant l'articulation entre le PADD et le Document d'Orientations Générales. Le rapport de présentation expliquera en quoi ce dernier répond bien aux obligations du code de l'urbanisme.



## Introduction

Le diagnostic et l'analyse des enjeux ont mis en évidence 3 lignes de force indissociables afin de planifier l'aménagement du territoire pour les 20 ans qui viennent. Il s'agira donc à travers l'élaboration du projet de trouver l'harmonie entre le développement urbain, une stratégie économique efficace, dynamique et pérenne tout en protégeant et améliorant l'environnement afin de renforcer l'attractivité du territoire de Moulins Communauté et l'adapter aux besoins et aux évolutions de la société.

Le contexte national et international pèse également sur l'avenir des territoires français :

- Une mutation de l'économie qui nécessite d'anticiper, d'être réactif et d'ajuster constamment les objectifs de développement en particulier en matière d'économie de la connaissance et de l'information.
- Des défis environnementaux planétaires (limiter le réchauffement climatique, gérer les ressources énergétiques..) qui rendent nécessaires et indispensables une gestion équilibrée de l'ensemble des ressources et la prise compte des impacts environnementaux des actions.
- Des évolutions démographiques particulières : un vieillissement démographique et un allongement de la durée de vie moyenne ont des conséquences économiques, sociales et culturelles importantes.

Face au diagnostic et aux enjeux identifiés, et face aux évolutions du contexte sociétal, le projet d'aménagement et de développement durable du SCoT relève les défis suivants :

- **Renforcer l'attractivité et construire l'équilibre du territoire** en se basant sur un pôle urbain central fort et sur le maillage de pôles de proximité dont l'identité est préservée (Souvigny, Neuilly) ou à renforcer (Villeneuve) et qui procurent aux habitants un cadre de vie agréable et un niveau de services et d'équipements à conforter ou à développer. L'attractivité de l'agglomération se construit également par l'articulation avec les territoires voisins, d'une part à une échelle de proximité (Territoire de Projet en Sologne et Bocage Bourbonnais) et d'autre part à des échelles plus larges (départementale, régionale, nationale et européenne).
- **Poursuivre et renforcer les mutations de l'économie locale et consolider une identité et une attractivité économique** tout en préservant la qualité du cadre de vie et de l'environnement. Quelle dimension et quelle place accorder à l'activité logistique ? Si Moulins Communauté ne doit pas tourner le dos au potentiel de sa situation au carrefour d'infrastructures, l'objectif de la diversification et du développement de la formation, notamment supérieure, reste à conforter. L'agriculture garde également une place importante sous réserve de favoriser des pratiques respectueuses de l'environnement.
- **Protéger et valoriser une campagne, des paysages, un environnement** encore bien préservés sur une grande partie du territoire. Les développements récents (extensions urbaines à vocation économique ou d'habitat, infrastructures...) ont déjà soumis à rude épreuve ces atouts naturels sur certains secteurs : limiter l'impact de ces nouveaux aménagements, engager des démarches qualitatives respectueuses de l'environnement et trouver le juste équilibre entre espaces urbains, naturels et agricoles.

Les défis	Les axes stratégiques du SCOT
Renforcer l'attractivité et construire l'équilibre du territoire	Promouvoir un aménagement équilibré du territoire autour d'un centre fort
Poursuivre et renforcer les mutations de l'économie locale et consolider une identité et une attractivité économique	Développer l'attractivité économique de Moulins Communauté
Protéger et valoriser une campagne, des paysages, un environnement	Préserver et valoriser le capital environnement et assurer les conditions nécessaires à un cadre de vie de qualité

Le présent document s'intéresse donc à créer un cadre stratégique permettant de relever ces défis.

Ce cadre se formalise selon 3 axes majeurs, esquissant la ligne de conduite du SCoT, déclinés en objectifs généraux et particuliers de manière thématique :

Contenu du document PADD		
<b>3 axes pour cadrer le PADD ...</b>	<b>Des thématiques prioritaires à aborder</b>	<b>Une stratégie pour faire vivre le projet</b> → Objectifs généraux → Objectifs particuliers
Promouvoir un aménagement équilibré du territoire autour d'un centre fort		
Développer l'attractivité économique de Moulins Communauté		
Préserver et valoriser le capital environnement et assurer les conditions nécessaires à un cadre de vie de qualité		

## Quel choix de développement ?

### **Scénario : développer l'agglomération autour de projets innovants et favoriser le retour d'une croissance démographique.**

Ce scénario envisage un renouveau démographique et un développement conséquent de l'agglomération à terme. Ce scénario n'est pas tendanciel mais réellement prospectif, et il envisage le retour d'un flux migratoire positif.

Il est fondé sur un réel projet d'avenir volontaire, à l'échelle de la communauté, et il est lié à la mise en œuvre d'une stratégie de développement offensive en coopération avec les territoires voisins.

La mise en œuvre d'un tel projet nécessite la définition de nouveaux axes de développement économiques comme la tertiarisation et le développement des nouvelles technologies de la communication (ultra haut débit permettant de créer un pôle logistique numérique,...) ou autres activités « pressenties ».

Ce scénario implique une stratégie forte d'acquisition foncière et de renouvellement urbain à destination du développement économique, de la diversification du parc de logements, et de la création d'équipements.

Il suppose également la mise en œuvre ou le renforcement d'outils d'accompagnement, notamment à destination de l'accueil des activités économiques.

Il implique par ailleurs des choix de développement urbain, c'est à dire des priorités clairement identifiées en termes d'extensions urbaines à vocation d'habitat, d'équipements et de services.

#### *Rappel :*

*Population totale en 1999 : 55 126 habitants (source INSEE)*

*Population totale en 2008 : 55 883 habitants (source INSEE)*

Fixer un rythme de développement relève de la prévision et est, par conséquent, risqué.

Cependant, le choix de ce scénario de croissance démographique retrouvée, conduit à définir des objectifs de croissance du parc de logements de l'ordre de 200 logements par an afin de favoriser la mise en œuvre des axes du Projet d'aménagement et de Développement Durable et de répondre aux besoins d'un bassin de vie de l'ordre de 58 000 à 60 000 habitants en 2020.



## **AXE 1 : Promouvoir un aménagement équilibré et solidaire du territoire autour d'un centre fort**

---

### **THEME 1 : Positionnement & Partenariat**

- Organiser le positionnement de Moulins Communauté dans des dynamiques de développement avec des territoires voisins sur des échelles territoriales plus larges ;
- Conforter les relations à l'échelle des EPCI voisins ;
- Positionner Moulins Communauté dans la promotion et le développement de la formation supérieure.

### **THEME 2 : Une attractivité renforcée du pôle central**

- Améliorer l'offre en équipements structurants et en services (en particulier sur les secteurs petite enfance et personnes âgées) ;
- Diversifier le parc de logements dans un objectif de mixité sociale et d'anticipation des besoins ;
- Améliorer le cadre de vie ;
- Offrir des alternatives en terme de transports et déplacements ;
- Développer une stratégie foncière.

### **THEME 3 : Complémentarité & Solidarité**

- Renforcer la complémentarité et la solidarité entre le cœur de l'agglomération, les communes périphériques du cœur, les pôles de proximité et les territoires ruraux ;
- Répondre aux besoins actuels et futurs en matière d'habitat.

### **THEME 4 : Accessibilité, transports, déplacements, desserte du territoire**

- Mettre à niveau les infrastructures (RCEA et RN7), vecteur de développement de l'agglomération ;
- Améliorer et diversifier les déplacements à l'échelle de l'agglomération et promouvoir le développement d'une offre de transports alternative et complémentaire à la voiture ;
- Améliorer la desserte en réseaux des pôles d'habitat et d'activités et mettre en place une réflexion stratégique, économique et respectueuse de l'environnement sur les principaux secteurs à équiper.

## Thème 1 - Positionnement & Partenariat

### **Organiser le positionnement de Moulins Communauté dans des dynamiques de développement avec des territoires voisins sur des échelles territoriales plus larges**

Il est important de raccorder le territoire aux grands axes de niveau européen et d'améliorer son accessibilité. Développer les relations avec les territoires voisins et confirmer l'ouverture et l'attractivité de Moulins Communauté suppose une amélioration de son accessibilité et des liaisons vers des connexions aux échelles régionale, nationale et européenne. Le PADD fixe comme objectif d'améliorer les deux axes majeurs : l'A77-RN 7 et la RCEA et de valoriser la proximité des infrastructures majeures en tirant partie des retombées de ces améliorations, en particulier leur mise à deux fois deux voies sur l'ensemble de leur tracé. Le SCoT rappelle ici la mobilisation de Moulins Communauté avec les collectivités des territoires voisins pour une modernisation et un aménagement rapide de ces deux axes afin d'une part, d'améliorer la sécurité des usagers, d'autre part de renforcer leur rôle de promotion touristique, et surtout d'en faire de véritables vecteurs de développement économique. Cette mobilisation est portée par l'Association pour la Route Centre Europe Atlantique et par un regroupement des collectivités et des Chambres de Commerces et d'Industrie de la Nièvre, de l'Allier et de la Loire autour de la R N7. L'objectif est d'assurer le maillage des réseaux routiers et ferroviaires avec des réseaux autoroutiers et les grands itinéraires de fret ferroviaires de niveau européen.

### **Conforter les relations à l'échelle des EPCI voisins**

Mise en place de la procédure « Contrat Régional de Développement Durable du Territoire » sur la base du Territoire de Projet en Sologne et Bocage Bourbonnais associant Moulins Communauté, et les communautés de communes du Bocage Bourbonnais, du Bocage Sud, du Pays de Chevagnes en Sologne Bourbonnaise, Du Pays de Lévis en Bocage Bourbonnais, et Val de Besbre – Sologne Bourbonnaise.

Cette démarche définit 8 axes stratégiques pour renforcer l'attractivité, agir sur l'emploi et la création de nouvelles activités, et faire de l'environnement, du patrimoine et de la culture des atouts majeurs du territoire.

### **Positionner Moulins Communauté dans la promotion et le développement de la formation supérieure**

Moulins Communauté présente une offre en enseignement supérieur. L'objectif du SCOT consiste à pérenniser et renforcer cette offre en favorisant le développement d'équipements de vocation comparable ou complémentaire à l'existant.

## Thème 2 - Une attractivité renforcée du pôle central

L'équilibre territorial est dépendant d'un pôle urbain central fort organisé autour du cœur de l'agglomération : Moulins, Avernnes, Yzeure qui doit être le moteur de l'attractivité du territoire.

Les dynamiques actuelles et les nouveaux secteurs stratégiques seront, en compléments des quartiers existants, le support de la construction d'une nouvelle attractivité.

### **Améliorer l'offre en équipements structurants et en services (en particulier sur les secteurs petite enfance et personnes âgées)**

Les aménagements pourraient ainsi donner plus de visibilité aux équipements existants et améliorer leur fréquentation.

### **Diversifier le parc de logements dans un objectif de mixité sociale et d'anticipation des besoins**

Des secteurs clés de développement de l'habitat seront identifiés et le SCoT sera porteur d'une stratégie foncière adaptée

### **Offrir des alternatives en terme de transports et déplacements**

Une nouvelle politique des déplacements sur l'agglomération doit permettre de développer de nouveaux modes de transports, de manière à réduire la circulation automobile, fluidifier la circulation, gérer le stationnement et améliorer le cadre de vie des habitants (réduction des nuisances)

### **Développer une stratégie foncière**

Il s'agit de gérer de façon plus économe le foncier disponible, notamment en se fixant des limites chiffrées (en terme d'habitat, d'équipements et d'activités) pour l'ouverture à l'urbanisation – limites qui répondent aux besoins estimés sur la durée du SCoT et en privilégiant les opérations de renouvellement urbain ou de requalification des espaces urbains existants. Il convient également de déterminer la répartition entre logements individuels et collectifs, activités artisanales groupées et grands industriels consommateurs d'espace, petits équipements locaux (quartiers, communes rurales) et grands équipements structurants communautaires ;

## Thème 3 - Complémentarité & Solidarité

### **Renforcer la complémentarité et la solidarité entre le cœur de l'agglomération, les communes périphériques du cœur, les pôles de proximité et les territoires ruraux .**

La satisfaction des besoins de la population de l'agglomération suppose un complément aux services du pôle central. Il est donc nécessaire de garantir en priorité le maintien et le développement de services, d'équipements et d'activités venant répondre aux besoins de proximité dans les pôles de Villeneuve-sur-Allier, Souvigny et Bessay-sur-Allier/Neuilly-le-Réal. Le rôle des pôles de proximité est d'offrir au sein d'un même secteur urbanisé, habitat, équipements, services, activités et commerces de proximité aux habitants de ces communes et des communes en relation avec ces pôles.

### **Répondre aux besoins actuels et futurs en matière d'habitat**

Les pôles de proximité auront vocation à répondre aux besoins d'une offre équilibrée du parc social sur l'ensemble du territoire de l'agglomération. Ces communes destinées à être bien équipées offrent ainsi de bonnes conditions pour concentrer dans un premier temps l'effort de développement du parc de logements à caractère social et de logements adaptés au vieillissement de la population en complémentarité avec le pôle urbain central. Les pôles de proximité auront également vocation à recevoir des espaces d'accueil d'activités économiques. L'objectif est de mettre en place une politique de l'habitat ambitieuse et adaptée aux évolutions locales sur la base de trois principes fondamentaux : la maîtrise de la production de logements à l'échelle de l'agglomération, l'amélioration de la gestion du parc existant et l'obligation de répondre aux besoins spécifiques de certaines populations (personnes âgées, handicapés, jeunes...).

Entre 2006 et 2011, la Communauté d'agglomération a pour ambition de produire environ 275 logements par an : 686 logements sociaux, 129 logements spécifiques, 176 sorties de vacance, 68 sorties d'insalubrité ou d'indignité, 215 logements à conventionner.

Cet objectif de croissance sera ajusté à un rythme annuel moyen d'environ 200 logements entre 2011 et 2020 permettant de répondre aux besoins d'un bassin de vie de l'ordre de 58 000 à 60 000 habitants en 2020. Un Programme Local de l'Habitat est actuellement en cours de réalisation. Le bilan de ce PLH pourra conduire à ajuster cet objectif de croissance de logement afin de répondre au mieux aux besoins du territoire.

## **Thème 4 - Accessibilité, transports, déplacements, desserte du territoire**

La circulation des personnes, des biens, des ressources et des données à différentes échelles doit être assurée. Le renforcement de l'attractivité du territoire passe par une nécessaire amélioration de son accessibilité et des liaisons par les grands axes nationaux et internationaux, mais également par l'amélioration de la desserte interne du territoire de l'agglomération. Elle suppose également de proposer une prestation de qualité aux habitants et aux entreprises en termes de réseaux et services (eau, télécommunication, énergie...).

### **Mettre à niveau les infrastructures (RCEA et RN7), vecteur de développement de l'agglomération**

Si la modernisation de ces axes est indispensable, ils sont cependant le support de déplacements quotidiens à l'échelle de l'agglomération, et offrent en particulier un franchissement important de l'Allier. L'aménagement de la RCEA par voie de concession ne devra donc pas avoir pour effet de réduire les possibilités d'échanges locaux et de fragiliser un point névralgique en matière de déplacements (le pont Regemortes) par un report de trafic lié à un éventuel péage. Cependant, l'amélioration de l'accessibilité routière et ferroviaire générera une nécessaire maîtrise de la concurrence externe de territoires voisins qui sera appelée à se renforcer.

### **Améliorer et diversifier les déplacements à l'échelle de l'agglomération par le développement d'une offre de transports alternative et complémentaire à la voiture (transport en commun, liaisons cyclables, piétonnes...)**

Ces modes alternatifs seront développés en priorité sur le pôle urbain central et dans les centres bourgs des pôles de proximité et des autres communes (piétons, deux roues) afin de limiter l'usage de la voiture sur de courts trajets. Anticiper sur l'évolution du trafic et l'usage de la voie ferrée Est-Ouest (Moulins - Souvigny...) et envisager sa réhabilitation (voie verte ?), le franchissement de l'Allier offrant un potentiel intéressant. Anticiper sur les besoins en matière d'aménagement des infrastructures routières liés à la création d'une importante zone d'activité à l'Est de l'agglomération (Montbeugny) : Quelles liaisons vers la rocade et la RCEA ? Quelles liaisons et quels modes de transports vers les secteurs d'habitat ?

Il faudra donc veiller à :

- privilégier les extensions urbaines (habitat et activités) dans les secteurs desservis par les transports en commun (réseau existant ou futur par prolongement) sur le pôle urbain central ;
- prévoir des aménagements urbains participant à l'amélioration des temps de trajets des transports en commun existants, et permettant de prolonger le réseau vers les polarités (équipements structurants, zones d'activités...) ;
- améliorer les liaisons piétonnes et cyclables vers et entre les pôles de loisirs et sportifs, et vers les secteurs d'activités à forte concentration d'emploi ;
- développer le transport à la demande ;
- prévoir pour toute extension urbaine des bourgs des liaisons piétonnes et cyclables sécurisées et confortables vers les centres bourgs et les équipements.

**Améliorer la desserte en réseaux (eau, assainissement, télécommunication, énergie...) des pôles d'habitat et d'activités et mettre en place une réflexion stratégique, économique et respectueuse de l'environnement sur les principaux secteurs à équiper.**

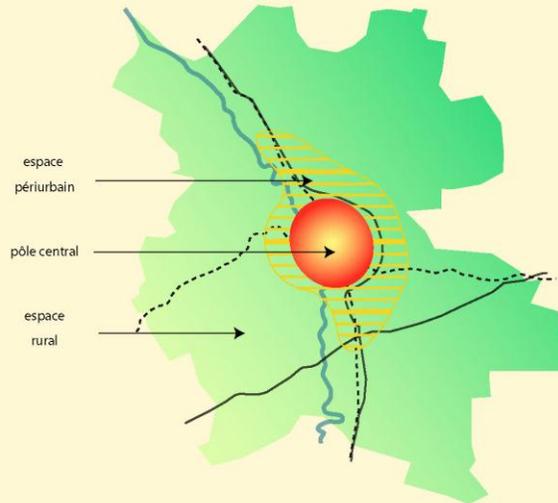
Les extensions de l'urbanisation doivent tenir compte des réseaux existants ou à créer : proximité des voies de communication et des dessertes en transports collectifs, capacité des réseaux d'adduction d'eau potable, d'assainissement, d'électricité, de téléphone (Internet)...

## AXE 1 : Un aménagement équilibré et solidaire du territoire

### SITUATION ACTUELLE

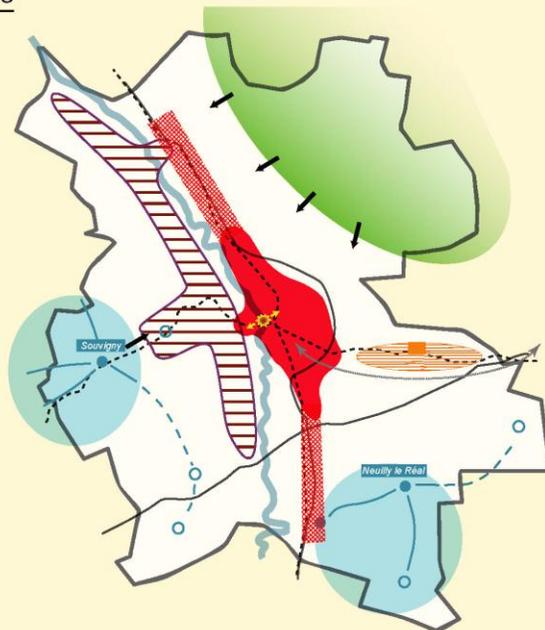
Aujourd'hui, l'agglomération de Moulins s'appuie sur un modèle de développement urbain concentrique, avec la particularité d'un déséquilibre en faveur de la rive droite.

L'équilibre entre pôle urbain central et espace rural périphérique est fragile ; le cœur d'agglomération poursuit son étalement.

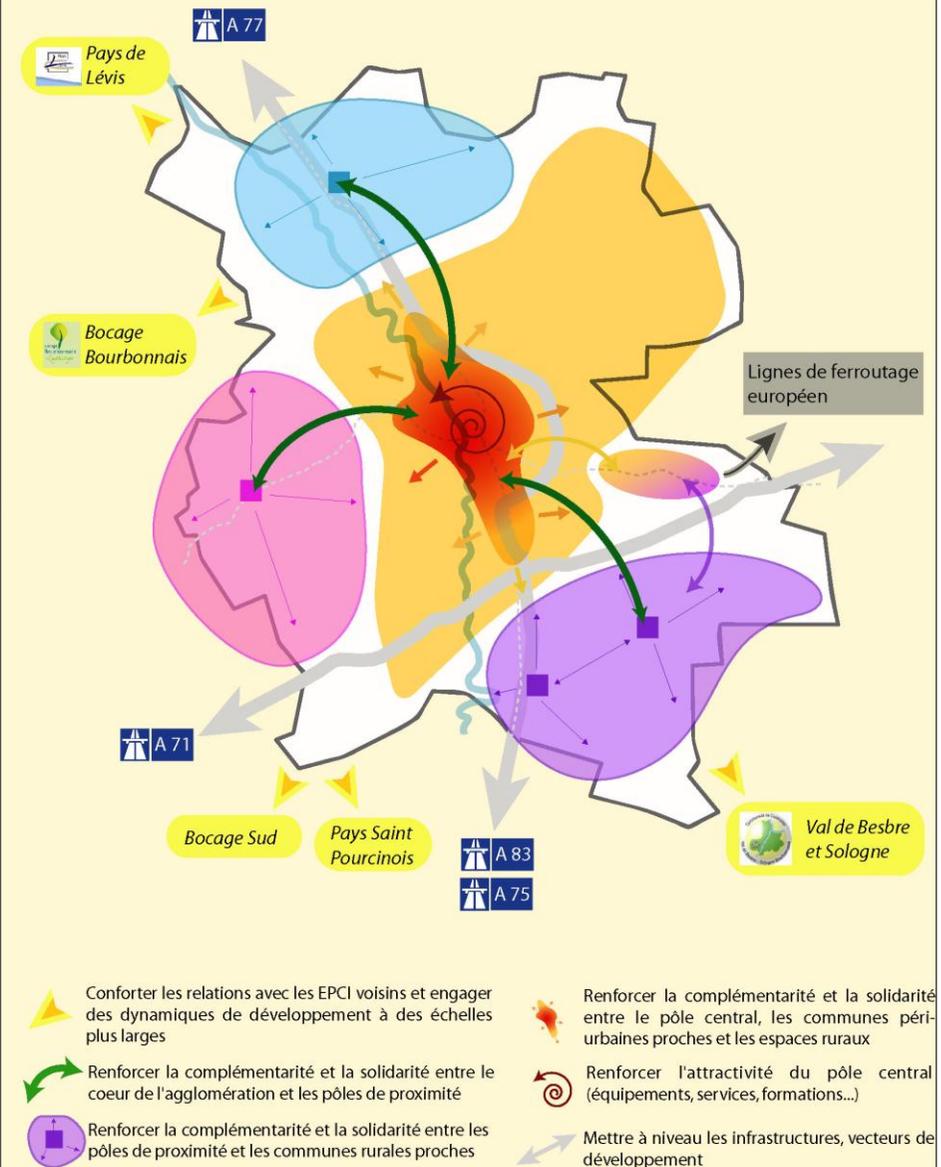


### EVOLUTION AU FIL DE L'EAU

- Développement du pôle central jusqu'à la rocade et au-delà (Nord et Sud)
- Franchissement problématique de l'Allier
- Extension de l'influence du pôle central le long de la RN7 (développement économique et résidentiel)
- Extension de l'influence directe du pôle central (développement résidentiel)
- Développement d'une nouvelle polarité avec le projet de plateforme de Montbaugny
- Rayon d'influence de plus en plus limité sur le territoire de Souvigny et Neuilly le Réal
- "Réservoir d'habitat" à la campagne



### PRINCIPALES ORIENTATIONS DU SCOT





## AXE 2 : Développer l'attractivité économique de Moulins Communauté

---

Le SCoT permet de créer les conditions spatiales d'un développement économique à la fois mieux équilibré et plus intense. Les activités sont une composante d'une vision générale du territoire qui contribue à la structuration de l'espace, il s'agira donc de **rechercher à rationaliser l'utilisation de l'espace et sa consommation et à développer des démarches qualité prenant mieux en compte l'environnement dans lequel s'insère toute activité.**

Dans un contexte de concurrence accrue entre les territoires, Moulins Communauté doit **asseoir et renforcer son dynamisme économique sur les potentiels endogènes.** Le dynamisme économique de l'agglomération s'appuie essentiellement sur deux piliers principaux : des services liés à la fonction de préfecture, et une industrie locale organisée autour de grands établissements. Le développement de l'attractivité économique de Moulins Communauté est nécessaire pour affirmer une identité de l'agglomération (autre que celle de ville administrative) et pour fixer les populations et les salariés. Pour cela il doit s'appuyer sur le développement d'une économie productive et sur l'atout que représente la situation géographique de l'agglomération. L'agriculture et le tourisme constituent également des secteurs porteurs d'une dynamique et d'une polyvalence économique qu'il conviendra d'aborder par une appréhension du territoire dans ses rapports aux territoires voisins.

Développer l'attractivité économique de Moulins Communauté suppose par ailleurs de **développer des complémentarités** avec les pôles de Clermont-Ferrand, Montluçon, Vichy et Nevers en particulier dans les domaines des activités industrielles et de la formation supérieure.

Il s'agira également de **développer des échanges et des partenariats** sur l'économie, l'agriculture et le tourisme avec les EPCI voisins dans le cadre du « Territoire de Projet en Sologne et Bocage Bourbonnais » associant Moulins Communauté, et les communautés de communes du Bocage Bourbonnais, du Bocage Sud, du Pays de Chevagnes en Sologne Bourbonnaise, Du Pays de Lévis en Bocage Bourbonnais, et Val de Besbre – Sologne Bourbonnaise.

Les axes prioritaires de développement économique portés par la Communauté d'agglomération Moulins Communauté sont les suivants :

- Développer la logistique et le service aux entreprises ;
- Conforter le secteur agro-alimentaire ;
- Dynamiser les secteurs de la mécanique et l'électromécanique ;
- Structurer le tissu des activités commerciales ;
- Développer les métiers d'art et la création ;
- Favoriser le tourisme lié au patrimoine historique.

Les thèmes prioritaires et les objectifs de développement économique portés par le SCoT sont les suivants :

**THEME 1 : La nécessaire mise à niveau des infrastructures routières**

- Valoriser le potentiel de développement économique lié aux infrastructures par la création et le développement de plusieurs sites d'accueil d'activités économiques notamment à destination d'activités fortement dépendantes du transport.

**THEME 2 : L'organisation et la structuration du développement économique pour une agglomération durable**

- Mettre en place un schéma directeur des espaces d'accueil des activités économiques industrielles et tertiaires ;
- Inscrire la qualité au sein des activités économiques ;
- Identifier et traiter les friches d'activités économiques.

**THEME 3 : Un tissu commercial à structurer**

- Rechercher un maillage adapté et optimisé du territoire.

**THEME 4 : Pérennisation de l'agriculture et développement du tourisme**

- Maintenir l'activité agricole et valoriser la vocation économique des terres agricoles ;
- Favoriser le développement du tourisme, et en particulier de nouveaux produits et formes alternatives de découverte du territoire.

## **Thème 1 - La nécessaire mise à niveau des infrastructures routières**

Ce thème apparaît comme une des conditions à réunir permettant de saisir les opportunités d'implantations des entreprises. L'enjeu est de conforter cette position stratégique au cœur des grands flux et de tirer partie des atouts liés aux caractéristiques de ces axes européens à profils plats et gratuits :

- A77-N7 et A75 : axe Nord - Sud entre l'Île de France et l'Espagne ;
- RCEA : axe Est- Ouest reliant la façade Atlantique (ports de l'Espagne jusqu'à la Bretagne) au Centre Est de l'Europe (Allemagne, Suisse, Italie, pays de l'Est...).

Les voies ferrées, 2 grandes lignes nationales, viennent conforter cette position de carrefour en offrant des liaisons faciles vers Paris et l'Île de France pour les décideurs et des vecteurs de développement pour le fret.

### **Valoriser le potentiel de développement économique lié aux infrastructures**

- Créer et développer plusieurs sites d'accueil d'activités économiques notamment à destination d'activités fortement dépendantes du transport ;
- Localiser ces sites aux abords ou à proximité des axes structurants et conforter pour certains, une dimension multimodale affirmée : il s'agit ainsi de satisfaire aux besoins potentiels de développement de l'activité logistique par la création de réserves permettant un aménagement progressif et par phase.

## **Thème 2 - L'organisation et la structuration du développement économique pour une agglomération durable**

Il s'agit de mettre en œuvre un développement raisonné et organisé des parcs d'activités, de favoriser la proximité domicile / travail, de maîtriser les déplacements générés, d'inscrire leur aménagement dans une démarche respectueuse de l'environnement.

### **Mettre en place un schéma directeur des espaces d'accueil des activités économiques industrielles et tertiaires**

Dans un souci de moindre consommation d'espace et de développement durable, il convient de structurer et hiérarchiser les espaces qui auront vocation à accueillir des activités économiques. Ainsi, l'offre en espace d'accueil d'activités sera segmentée en fonctions des besoins à satisfaire. Ces sites, en particulier la plate-forme de l'Aérodrome de Moulins - Montbeugny, contribueront à isoler les activités source de nuisances pour la population en les positionnant à l'écart des secteurs habités.

Des réflexions sur l'intégration paysagère des ZA, sur la qualité architecturale des constructions, sur les services qui y sont liés (limiter les déplacements en prévoyant de services de restauration sur place, par exemple) sont nécessaires.

- Conforter et développer les parcs de rang d'agglomération ;
- Conforter et développer les parcs d'industrie légère ou artisanaux ;
- Conserver les zones d'activités artisanales communales en s'assurant de leur complémentarité avec les sites communautaires.

### **Inscrire la qualité au sein des activités économiques**

Il s'agit notamment de :

- promouvoir la haute qualité environnementale au sein des parcs d'activités (HQE) ;
- Favoriser le développement d'activités innovantes sur le territoire afin de répondre aux nouveaux besoins émergents en matière de production d'énergies renouvelables, de stockage de données, de logistique dématérialisée...

### **Traiter les friches d'activités économiques**

Peu de sites sont en friches, et donc immédiatement disponibles pour des opérations de réhabilitation ou de rénovation urbaine. D'autres sites occupés pourraient faire l'objet d'une reconversion par un encouragement à la relocalisation d'activités vers des espaces plus adaptés notamment lorsqu'il s'agit d'activités peu créatrices d'emplois et source de besoins spécifiques en transports et accessibilité (stockage par exemple). Il s'agit d'une part de retrouver du potentiel foncier pour des usages valorisant et générateurs d'amélioration du paysage urbain, et d'autre part de renforcer l'attractivité résidentielle de l'agglomération.

Cet objectif visera ainsi à favoriser le développement d'activités tertiaires par une offre foncière nouvelle, dans les espaces urbanisés à proximité des quartiers d'habitat et des transports en commun. Cette offre foncière et immobilière adaptée doit être développée confortant ainsi la densité urbaine et les mixités fonctionnelles.

## **Thème 3 - L'organisation du tissu commercial**

### **Rechercher un maillage adapté et optimisé du territoire**

L'attractivité du centre ville de Moulins doit être renforcée grâce à l'implantation d'enseignes génératrices de flux, en repensant le cadre et l'aménagement urbain afin de favoriser une réappropriation de l'ensemble du centre (attention particulière à porter à la signalisation, au stationnement, l'accessibilité et le traitement des espaces publics).

Les grands pôles commerciaux existants du cœur de l'agglomération doivent être rendus plus lisibles, modernisés et embellis (pôles au Nord et au sud), tout en limitant leur extension afin de pas concurrencer les commerces du centre ville. Il conviendra de veiller au traitement de ces entrées de villes (notamment par la végétalisation).

Les tissus commerciaux des centres bourgs des pôles proximité et des communes de la périphérie immédiate de Moulins devront être préservés et mis en valeur. Ces pôles commerciaux, du fait de leur proximité avec les quartiers d'habitat contribuent à réduire les déplacements motorisés. Les nouvelles créations pourront être justifiées localement par l'accroissement de population.

Il s'agira également d'encourager et de maintenir les commerces en secteur rural : les établissements existants contribuent à maintenir une mixité des fonctions, à créer localement du lien social, et contribuent à l'attractivité résidentielle globale de Moulins Communauté.

## **Thème 4 - Une activité agricole à conforter et des activités touristiques à développer**

### **Maintenir l'activité agricole et valoriser la vocation économique des terres agricoles**

Le maintien de l'activité demande un maintien des espaces agricoles, limitant ainsi la consommation foncière des extensions urbaines.

Il s'agit également de confirmer les productions existantes (élevage, viticulture ...) et de veiller à leur cohabitation avec de nouvelles filières ou différents secteurs (tourisme...). Il s'agira d'identifier les zones agricoles affirmées, les secteurs à valeur de production, et également à valeurs paysagères et écologiques fortes.

### **Favoriser le développement du tourisme, et en particulier de nouveaux produits et forme alternatives de découverte du territoire**

L'offre touristique doit être notamment structurée et organisée en lien avec la démarche « territoire de projet ». Le grand projet – qui dépasse les seules limites de l'agglomération – « Itinéraires en Pays Bourbon » prévoit la découverte du patrimoine naturel et bâti, de l'histoire des sites, ainsi que la mise en place de prestations touristico-culturelles.

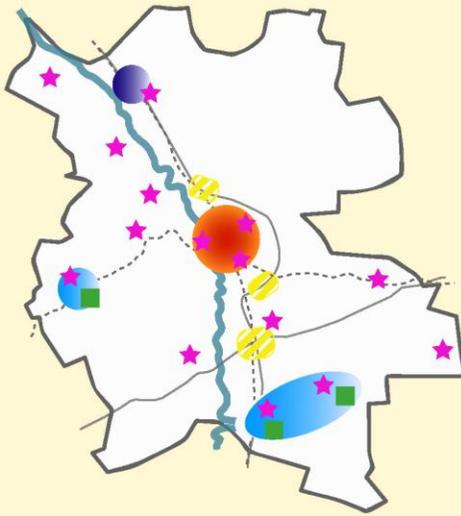
Le tourisme doit également s'appuyer sur une offre nouvelle de structures d'hébergements ; il faut veiller à développer une gamme plus importante d'hébergements hôteliers, réseau de gîtes, de campings, de chambres d'hôtes... adaptés aux différentes clientèles et réparties sur l'ensemble du territoire de l'agglomération.

Pour répondre à la demande en matière de tourisme d'affaires, des hébergements hôteliers de qualité non loin des grands axes de circulation mais dans un cadre de qualité devront être réfléchis.

## AXE 2 : L'attractivité économique de Moulins Communauté

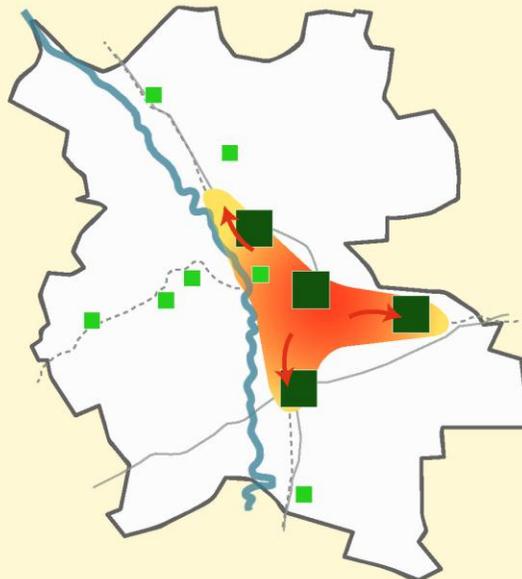
### SITUATION ACTUELLE

-  Coeur d'agglomération
-  Menaces sur les commerces de proximité
-  Zones d'activités à forts enjeux environnementaux et paysagers
-  Pôle de proximité influent
-  Pôle de proximité en développement
-  Importante zone artisanale en développement

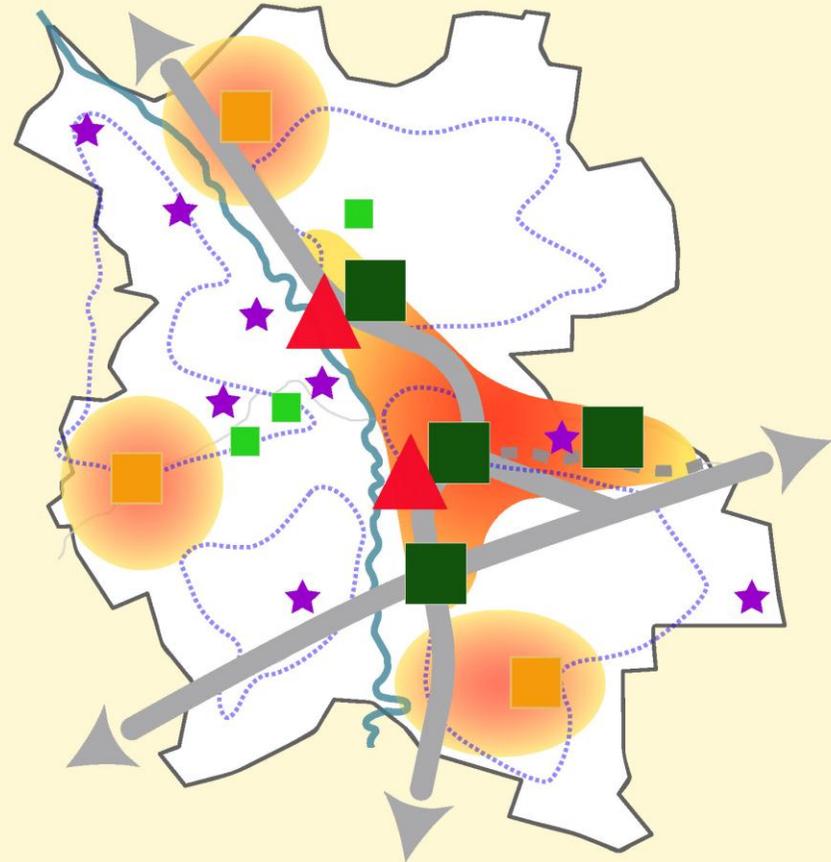


### EVOLUTION AU FIL DE L'EAU

-  Progression du développement des zones économiques de rang communautaire
-  Petite zone d'activités future prévue dans le document d'urbanisme communal
-  Grande zone d'activités future ayant vocation à renforcer le pôle central



## PRINCIPALES ORIENTATIONS DU SCOT



-  moderniser et embellir les zones commerciales ; limiter leur développement
-  aménager les parc d'activités de rang intercommunal
-  renforcer les parcs d'activités des pôles de proximité
-  maintenir/développer les zones d'activités dans les communes rurales périphérique
-  maintenir/développer les commerces existants en milieu rural
-  valoriser le potentiel de développement lié aux infrastructures
-  développement touristique "Triangle des Bourbons"



## **AXE 3 : Préserver et valoriser le capital environnement et assurer les conditions nécessaires à un cadre de vie de qualité**

---

L'objectif du SCoT est de préserver le capital environnemental constitutif de l'identité du territoire. Cette responsabilité écologique de préservation des ressources pour les générations futures est aussi un impératif de sécurité de santé publique, qui implique une meilleure gestion des risques, des pollutions et des nuisances.

L'objectif du SCoT est également de traiter l'environnement comme un atout permettant de valoriser les projets de développement. Il s'agit d'anticiper les attentes de la population en matière de qualité du cadre de vie par une « présence de la nature en ville », et par une prise en compte accrue du paysage dans l'organisation des activités (urbaines, industrielles, de loisirs, agricoles...). Cette démarche est une des conditions à mettre en œuvre pour faciliter le développement de l'attractivité de l'agglomération.

### **THEME 1 : Préservation des ressources naturelles et de la biodiversité du territoire**

- Gérer la ressource en eau (eaux superficielles + eaux souterraines) ;
- Maîtriser l'impact des carrières ;
- Promouvoir une gestion agro-sylvo-pastorale durable ;
- Garantir la préservation des écosystèmes sensibles ;

### **THEME 2 : Anticipation et maîtrise des pollutions et des nuisances**

- Limiter les nuisances ;
- Rationaliser et optimiser la consommation d'énergie ;
- Poursuivre la valorisation des déchets.

### **THEME 3 : Protection et valorisation des paysages, garant d'un cadre de vie de qualité**

- Garantir la préservation et la valorisation des paysages sensibles ;
- Organiser les extensions urbaines et favoriser leur intégration paysagère ;
- Veiller à l'intégration paysagère des infrastructures ;
- Améliorer les rapports au paysage et à la nature ;
- Améliorer les accès du public à la nature et au paysage.

### **THEME 4 : Prévention contre les risques naturels technologiques et industriels**

- Mieux connaître les risques pour mieux les appréhender ;
- Protéger les personnes et les activités.

### **THEME 5 : Sensibilisation de la population aux préoccupations environnementales**

## Thème 1 - Préservation des ressources naturelles et de la biodiversité du territoire

### Gérer la ressource en eau

- Maintenir et préserver la dynamique fluviale de l'Allier (assurer son espace de mobilité et maintenir sa possibilité de divagation)
- Identifier précisément les besoins en consommation d'eau afin de rationaliser l'utilisation de l'eau (consommation courante, agriculture, industries...) et limiter ainsi les conflits d'usages
- Poursuivre la protection des dispositifs de captage d'eau potable
- Atteindre les objectifs de qualité avancés dans le SDAGE (en particulier en termes de nitrates) et prendre en compte les objectifs du SAGE
- Garantir l'entretien des berges des zones humides et des cours d'eau dans les projets locaux (afin de favoriser les processus naturels de purification de l'eau grâce à la végétation)
- Conforter la rivière Allier dans sa vocation de ressources naturelle majeur du territoire
- Poursuivre la modernisation du réseau d'assainissement et des stations d'épuration
- Développer une gestion intégrée des eaux pluviales dans tous projets générant une imperméabilisation des sols (extensions urbaines habitat ou activités, équipements, voirie ...)
- Encourager le recours individuel à la récupération et l'utilisation de l'eau de pluie (au moyen de campagne de sensibilisation et de mise en place de subventions)

### Promouvoir une gestion agro-sylvo-pastorale durable

- Maîtriser l'intensification agricole autour du Val d'Allier (remembrement, consommation en eau, utilisation de produits phytosanitaires...) en classant les zones de bocages du Val d'Allier comme sites agricoles à protéger
- Préserver les haies bocagères structurantes du paysage et significatives du point de vue écologique (rôle de corridor biologique)
- Sensibiliser et inciter les agriculteurs à s'engager dans des mesures agro-environnementales,
- Maîtriser le développement de résineux (afin de limiter en particulier les plantations exogènes qui affaiblissent la biodiversité) : prendre en compte, pour cela, le SRGS (schéma régional de gestion sylvicole) approuvé en 2005
- Associer les différents acteurs publics et privés pour les engager dans des plans de gestion durable des exploitations forestières (notamment afin de limiter les défrichements des forêts alluviales)
- Protéger les lisières forestières : ces lisières ont une valeur écologique remarquable parce qu'elles recèlent une diversité floristique et faunistique importante et parce qu'elles assurent la transition écologique avec la forêt (lumière, microclimat, fermeture de l'espace forestier et quiétude induite...). Absentes ou à la merci d'une gestion inadaptée, ces lisières ne peuvent ni assurer leur fonction écologique, ni atteindre leur qualité écologique optimale.
- Maintenir les corridors<sup>1</sup> écologiques entre massifs forestiers pour atténuer le risque de fragmentation<sup>2</sup> de ces écosystèmes

<sup>1</sup> De manière générale, dans le champ de l'Écologie du paysage, le mot corridor désigne toute liaison fonctionnelle entre des écosystèmes ou entre différents habitats d'une espèce (ou d'un groupe d'espèces interdépendantes), permettant sa dispersion et sa migration

<sup>2</sup> L'expression de « **fragmentation écopaysagère** » désigne tout phénomène artificiel de morcellement de l'espace, qui peut ou pourrait empêcher une ou plusieurs espèces vivantes de se déplacer comme elles le devraient et le pourraient en l'absence de facteur de fragmentation.

### **Garantir la préservation et la valorisation des écosystèmes sensibles**

- Préserver les sites d'intérêt écologique majeur et mettre en place un classement particulier pour les espaces reconnus par le réseau Natura 2000 afin de faciliter leur prise en compte dans les projets et plans locaux
- Sensibiliser le public pour une prise de conscience du niveau de la richesse environnementale et paysagère du territoire
- Maîtriser l'ouverture des espaces naturels fragiles au public : *cf. rubrique suivante*

### **Maîtriser l'impact des carrières**

- Inciter à la réhabilitation des carrières après exploitation
- Poursuivre la politique d'encadrement des carrières d'exploitation de granulats sur le lit majeur de la rivière, politique engagée par le Schéma départemental d'Aménagement des carrières de l'Allier.

## Thème 2 Anticipation et maîtrise des pollutions et des nuisances

### **Limiter les nuisances**

- Diminuer l'exposition des habitants aux nuisances sonores (limiter l'urbanisation en bordure des voies bruyantes ou dans les secteurs identifiés comme sensibles par le Plan d'Exposition au Bruit)
- Mettre en place un suivi de la qualité de l'air par un réseau de mesures
- Maîtriser l'intensification agricole autour du Val d'Allier (consommation en eau, utilisation de produits phytosanitaires...)
- Développer l'offre en transports en commun et les modes doux de déplacements (qu'il conviendra également de sécuriser) pour limiter la production de gaz à effet de serre
- Encadrer l'utilisation de la voiture dans l'agglomération

### **Rationaliser et optimiser la consommation d'énergie**

- Encourager la maîtrise de la consommation en énergie
- Développer le recours aux énergies renouvelables et la valorisation énergétique pour diversifier l'offre et limiter la dépendance énergétique
- Sensibiliser la population au sujet

### **Poursuivre la valorisation des déchets**

- Conforter le réseau de valorisation des déchets recyclables
- Promouvoir la valorisation des déchets verts (compost, mulching, filière bois-énergie, etc.)
- Sensibiliser la population au compostage individuel et à une consommation plus durable privilégiant la réduction des quantités de déchets

## Thème 3 - Protection et valorisation des paysages, garant d'un cadre de vie de qualité

### **Garantir la préservation et la valorisation des paysages sensibles**

- Poursuivre les démarches de protection et de valorisation du patrimoine (ZPPAUP en projet sur Moulins...)
- Protéger le patrimoine rural et garantir sa mise en valeur
- Privilégier le bâti ancien (favoriser les projets de réhabilitation et de rénovation)
- Permettre la création de logements touristiques dans les bâtis historiques et patrimoniaux

### **Organiser les extensions urbaines et favoriser leur intégration paysagère**

Les extensions urbaines nécessitent une attention particulière sur la qualité des aménagements, la consommation du foncier et sur la cohérence de leur localisation. Les objectifs de gestion s'appuient sur les principes avancés dans la charte architecturale et paysagère.

- Mieux gérer la qualité des extensions urbaines et conforter l'identité territoriale (conforter, interpréter les caractéristiques des unités paysagères)
- Structurer le développement et limiter l'étalement urbain en particulier sur le pôle central (hiérarchiser les capacités de développement)
- Favoriser une autre forme de développement urbain, moins consommatrice d'espace, cohérente avec les caractéristiques du territoire tout en répondant aux besoins en logements et en activités et s'inscrivant dans une démarche de qualité environnementale
- Limiter l'urbanisation des coteaux
- Eviter l'urbanisation dans les espaces naturels à enjeux forts

### **Veiller à l'intégration paysagère des infrastructures**

- Aménager, améliorer, et mettre en scène les entrées de l'agglomération
- Engager des actions d'accompagnement paysager autour des principales infrastructures et anticiper sur leur modernisation et aménagement
- Préserver les panoramas de la RD 953 (combinaisons entre le lit de l'allier, les berges naturelles et le pont)

### **Améliorer les rapports au paysage et à la nature**

Il s'agit d'une part de reconquérir la rivière Allier et d'autre part de reconquérir les espaces publics en ville, afin de réintroduire la nature en milieu urbain, gage de qualité du cadre de vie, d'attractivité et source d'aménité.

- Préserver l'espace de divagation de l'Allier et assurer le maintien de son caractère sauvage
- Mettre en scène les motifs paysagers de franchissement (pont) et d'endiguement (berges, quai), symboles de conquête de la rivière
- Mettre en place des circuits de circulation douce afin de relier les villes entre elles et de faire découvrir le patrimoine local et de renforcer les liens ville-Allier
- Entretenir les rapports visuels ville-Allier depuis les routes et la ville

- Encourager le paysagement des espaces publics imperméabilisés (interpréter les caractéristiques paysagères locales pour offrir des aménagements de qualité)
- Reconquérir les espaces publics et redonner au piéton une place centrale (notamment à travers l'organisation du stationnement, l'amélioration de la lisibilité des centralités, le traitement paysager des cœurs anciens, etc.)

### **Améliorer les accès du public à la nature et au paysage**

- Mettre en place un partenariat à l'échelle de la communauté, seul moyen efficace pour tirer le meilleur parti du potentiel touristique au vu des enjeux financiers
- Mettre en réseau les villes et les villages à travers un maillage de circulations douces : créer ou développer un réseau communautaire de sites permettant l'accès à la nature dans le milieu urbain et villageois ou accessible à pied depuis celui-ci (sentiers d'interprétations, affûts, points d'observations paysagers...).
- Mettre en place une signalétique pour sensibiliser et pour valoriser une richesse environnementale et paysagère trop banalisée
- Mettre en place des équipements touristiques (intégrés dans le paysage) pour faire découvrir le patrimoine naturel local
- Gérer les accès du public aux espaces naturels sensibles (cours d'eau, forêts)

## **Thème 4 - Prévention contre les risques naturels technologiques et industriels**

### **Mieux connaître les risques pour mieux les appréhender**

- Communiquer sur les risques majeurs pour garantir leur réelle prise en compte dans les plans et projets locaux

### **Protéger les personnes et les activités**

- Interdire l'urbanisation dans les zones inondables ;
- Limiter l'exposition des populations au risque d'inondation en respectant les zonages des PPRI et en respectant l'écoulement de l'Allier et de ses affluents ;
- Permettre l'accueil des activités à risque dans des zones adaptées.

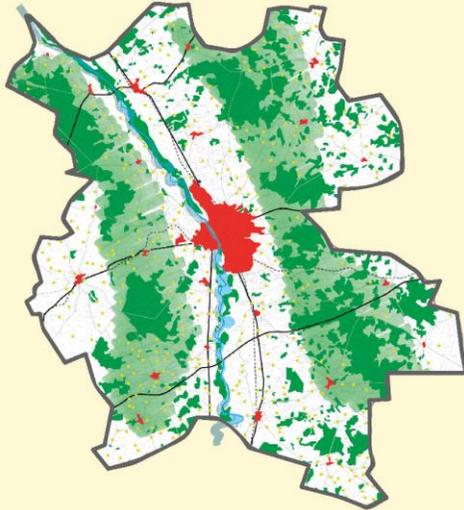
## **Thème 5 - Sensibilisation de la population aux préoccupations environnementales**

Cet aspect est transversal. Il est commun à l'ensemble des points développés plus haut et constitue un moyen important pour réussite de ce troisième objectif du Scot.

### AXE 3 : Un capital environnement préservé et valorisé

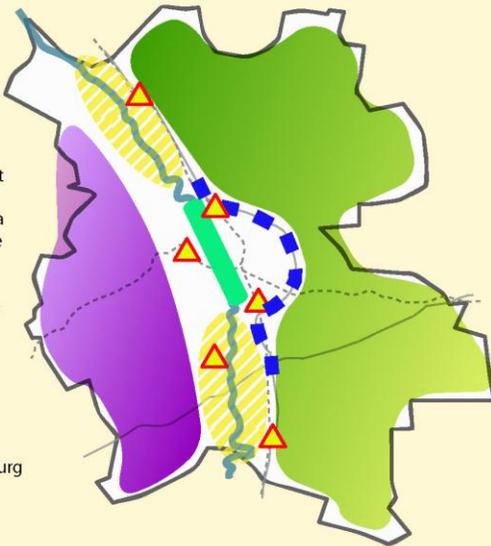
#### SITUATION ACTUELLE

-  Forêts et bois
-  Villes / Bourgs / Villages
-  Fermes / Hameaux
-  Arcs forestiers
-  L'Allier
-  Axes structurants
-  Voies secondaires
-  Voie ferrée



#### EVOLUTION AU FIL DE L'EAU

-  **Sologne bourbonnaise :**
  - mise en valeur du paysage naturel
  - maintien de l'agriculture et de l'équilibre entre espaces ouverts, eau et masses boisées
  - maîtrise des extensions urbaines
-  **Bocage bourbonnais :**
  - conservation du bocage
  - maintien des activités agricoles et viticoles dynamiques
  - protection et mise en valeur de la qualité des paysages et du cadre de vie
-  **Agriculture intensive de la plaine :**
  - maintenir l'équilibre écologique et la qualité des paysages
-  **Zone à l'Est de la rocade :**
  - maintenir le paysage
  - maintenir / ouvrir des vues sur la ville
-  **Requalification de la traversée du bourg ou les entrées de ville**
-  **Mise en valeur des rives de l'Allier**



### PRINCIPALES ORIENTATIONS DU SCOT

#### Carte des sensibilités environnementales

